



WEEKLY NOTE

NOTES DE CONJOCTURE

Le président Félix Tshisekedi pourrait briguer un troisième mandat : Peut-il y arriver et à quel prix ?

ANNÉE 2026

Deuxième semaine
Mai 2026

Le président Félix Tshisekedi pourrait briguer un troisième mandat : Peut-il y arriver et à quel prix ?

En conférence de presse ce 6 mai 2020 à Kinshasa, le président Félix Tshisekedi n'a pas échappé à la question sur la révision et/ou changement de la constitution qui défraye la chronique depuis plusieurs mois en République démocratique du Congo (RDC). Bien que ce n'est pas la première fois que le président Tshisekedi s'exprime sur cette question, il n'a jamais rendu aussi clair sa volonté de se maintenir au pouvoir au-delà de son actuel et dernier mandat constitutionnel. Prétextant une volonté du peuple en faveur d'un troisième mandat anticonstitutionnel, le chef de l'Etat a dit qu'il allait se soumettre à cette volonté et briguer un autre mandat. Le président a aussi rappelé que son parti, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), avait toujours soutenu dès 2006, l'année de promulgation de cette constitution qui consacra la 3^{ème} république, ne la soutenait pas. En plaçant le changement constitutionnel dans cette dynamique, l'UDPS semble vouloir créer un nouvel ordre constitutionnel taillé sur mesure.

Referendum comme voie de sortie ?

L'article 70 de la constitution stipule que le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Ce qui rend légalement impossible la possibilité d'un troisième mandat. En complément de l'article 70 susmentionné, l'article 220 de la constitution interdit formellement le changement ou la révision du nombre et de la durée des mandats. Cela constitue donc un blocage aux ambitions du président Tshiseki pour un potentiel 3^{ème} mandat sous la constitution actuelle. C'est dans ce sens que le président Tshisekedi a clairement montré qu'il soutenait les démarches en cours au sein du parlement qui pourront aboutir à un referendum. Le referendum s'apparente donc à un moyen de faire sauter le verrou constitutionnel qui empêche le président Tshisekedi de briguer un autre mandat et établir un nouvel ordre constitutionnel.

Les tentatives de révision de la constitution pour se maintenir au pouvoir ne sont pas récentes. En prélude des élections présidentielles de 2011, l'ancien président Joseph Kabila craignant de ne pas réunir la majorité absolue au premier tour et une possible confrontation avec le feu Etienne Tshisekedi à un second tour qui réunirait l'opposition contre lui, avait modifié la condition d'éligibilité du président de la République en supprimant la possibilité de deux tours si la majorité absolue n'est pas obtenue par un des candidats au premier tour. Il est important de noter que même si cette modification a été opérée, elle ne faisait pas allusion à une extension au troisième mandat. La tentative de changement de la constitution pour maintenir Joseph Kabila au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel qui expirait fin 2016 avait échoué, résultant dans l'accord politique de la Saint Sylvestre qui a permis un glissement de deux ans avant que Kabila cède enfin le pouvoir en janvier 2019.

Bien que le président ait aussi montré qu'il était impossible d'organiser les élections tant que l'autorité de l'Etat ne sera pas encore rétablie sur la partie sous contrôle des rebelles de l'AFC/M23 ; il n'est pas encore clair si le referendum attendra le rétablissement de l'autorité de l'Etat ou s'il se fera sans les parties sous contrôle de l'AFC/M23. En tout état de cause, que ce soit le referendum ou la non-organisation des élections à la fin de 2028, une crise politique

profonde pourrait naître au vu du manque de consensus de la classe politique sur le changement de l'ordre constitutionnel que prône les proches du président Tshisekedi. Les réactions de l'opposition politique dont Martin Fayulu qui a organisé une autre conférence de presse comme pour répondre au président Tshisekedi, entrevoient une crise politique profonde d'ici 2028.

Le président Tshisekedi peut-il y parvenir ?

Ce n'est pas la première fois qu'un président en exercice souhaite modifier ou changer la constitution pour se maintenir au pouvoir au-delà des limites constitutionnelles. Sous prétexte de l'organisation d'un recensement qui prendrait quelques années, les cercles proches du président Kabila avaient tenté en vain de prolonger son mandat en 2015. Trois facteurs à l'époque avaient freiné la voie à Joseph Kabila. En premier, il s'agissait de l'activisme de la société civile principalement composée de l'église catholique et de la montée en puissance des mouvements citoyens à l'époque comme la LUCHA et FILIMBI. Deuxièmement, quoique divisée, l'opposition politique demeurait forte et capable de s'unir au tour des figures historiques comme Etienne Tshisekedi. Troisièmement, la communauté internationale était extrêmement mobilisée pour faire échec à cette tentative de Kabila.

Aujourd'hui la situation a changé. D'abord, les mouvements citoyens semblent avoir perdu leur capacité d'agir en fer de lance de la mobilisation de la jeunesse pour des questions d'enjeux civiques. Beaucoup d'activistes ont intégré le gouvernement et la gestion publique sous d'autres formes à l'avènement de Félix Tshisekedi au pouvoir. Seule l'église catholique sous l'égide de la CENCO et l'ECC semblent présenter un contrepoids réel au sein de la société civile. Quant à l'opposition politique, elle n'a non seulement plus de figure emblématique sur qui se rabattre mais surtout les luttes de positionnement ont fini par l'affaiblir sensiblement. Les élections présidentielles de décembre 2023 ont montré à quel point l'opposition était en incapacité de s'organiser de manière efficace en présentant par exemple un candidat commun. D'autres opposants ont fui la répression au pays et se sont exilés à l'étranger. Les propos du président Tshisekedi sur « l'opposition ya nzala » ou encore ceux du secrétaire permanent de l'Union Sacrée de la Nation (USN) la qualifiant de « minable » dénotent la décadence de l'opposition et le mépris qu'a la coalition au pouvoir envers les opposants. Il ne reste donc que des figures de l'opposition jugées soit proches du pouvoir soit incapables de mobiliser les masses pour barrer la route à un potentiel changement constitutionnel.

Enfin, l'autre facteur déterminant, c'est-à-dire la communauté internationale, a aussi évolué pour plusieurs raisons. D'abord, le paysage des relations internationales de 2016 est fortement différent de celui d'aujourd'hui. Une comparaison de ces deux périodes porte à croire à deux mondes différents. La montée de l'extrême droite au pouvoir dans plusieurs pays de l'Union Européenne et surtout la réélection du président Donald Trump aux USA en 2024 ont redéfini les priorités des pays occidentaux. On constate un passage de l'attachement aux valeurs démocratiques et morales à une approche beaucoup plus transactionnelle où les intérêts des pays occidentaux passent avant les valeurs démocratiques dans les pays en développement. Bien que les relations internationales soient traditionnellement guidées par les intérêts des Etats, le fait de le revendiquer aussi expressément est nouveau et entre directement dans la dynamique globale d'un monde multipolaire où l'hégémonie des USA est de plus en plus contestée par d'autres puissances militaires et économiques. La RDC, étant un réservoir

important des minerais critiques importants à la transition énergétique où se joue la compétition internationale entre les États, semble avoir appâté avec succès les USA aux fins d'obtenir d'eux l'attention nécessaire pour sa sécurité. L'Europe suit cette logique, et semble tolérante à l'égard des égarements de gouvernance politique du pouvoir de Tshisekedi

. Ensuite, la résurgence du M23 soutenu par le Rwanda à l'est de la RDC suivi d'une diplomatie agressive de la part du pouvoir à Kinshasa en mal sur le plan militaire notamment avec la perte des villes de Goma et de Bukavu, ont redonné un souffle nouveau au pouvoir de Tshisekedi sur le plan diplomatique face à ce qui est perçu comme violation de l'intégrité territoriale de la RDC par le Rwanda. Ces deux facteurs ont rendu la communauté internationale moins regardante sur les questions de politique intérieure en RDC.

Ces trois facteurs mis ensemble montrent une réelle marge de manœuvre dont pourrait disposer le président Félix Tshisekedi dans son plan de changement de la constitution. C'est d'ailleurs après avoir muselé l'opposition par des raccords sur ses probables liens avec le M23 et la signature des accords de Washington qui dénotent une forte implication américaine en termes de soutien au pouvoir de Tshisekedi que le débat autour du troisième mandat a été relancé. Bien que cela semble possible en tenant compte des forces en présence, les fondements sur lesquels s'appuie le pouvoir de Kinshasa pour changer la constitution demeurent fragiles. Par exemple, il suffit d'un soulèvement populaire intense et spontané ou un basculement dans le discours des capitales occidentales face au respect de la constitution pour que l'édifice s'effondre. A ce stade, les accords de Washington qui doivent permettre un accès préférentiel des entreprises américaines aux minerais critiques congolais et qui a rapproché le président Félix Tshisekedi de Washington semblent moment servir de caution morale aux tentatives de changement constitutionnel.

Il existe un autre risque du fait que le mandat du président Tshisekedi et celui du président américain Donald Trump vont expirer presque au même moment. Il sera donc important de suivre les tendances électorales aux USA, et surtout savoir si le nouveau président américain pourrait ne pas avoir la même tolérance envers le pouvoir de Tshisekedi vis-à-vis du changement constitutionnel qui se profile. Si le manque des réformes internes de lutte contre la corruption et l'instabilité dans l'Est du pays et dans l'espace Katanga continue, les espoirs de voir les investisseurs américains venir en RDC pourraient s'amenuiser, ce qui permettrait de demander des comptes au président Tshisekedi. Il ressort donc que le soutien américain dont dispose Kinshasa aujourd'hui pourrait être reconfiguré d'ici 2028. C'est dans ce sens qu'un probable référendum pourrait être organisé avant 2028 pour affermir le nouvel ordre constitutionnel qui ouvrira la continuité du pouvoir de Tshisekedi au-delà de 2028.

Quel rôle pour l'AFC/M23 ?

L'autre risque majeur du changement de la constitution, c'est de savoir comment cela pourrait altérer le comportement et le narratif de l'AFC/M23. Le M23 est une suite d'autres rebellions soutenues par le Rwanda qui sont venues avant lui notamment le RCD et le CNDP. Cette casquette a souvent créé une grande méfiance de la majorité du peuple congolais vis-à-vis de ces rebellions souvent perçues comme étrangères et essentiellement tournées uniquement vers les intérêts des Tutsi Congolais et du Rwanda. La création de l'AFC sert à mettre en place une

plus large coalition avec une portée nationale regroupant les opposants qui ont choisi la lutte armée contre le président Tshisekedi. Le premier effet des tentatives du changement constitutionnel par le président Félix Tshisekedi pourrait donc être de donner un narratif plus ou moins crédible aux rebelles qui pourraient changer leur narratif en disant qu'ils veulent barrer la route au changement constitutionnel notamment en manipulant l'interprétation de l'article 64 de la constitution qui stipule que « tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution ». Cette évocation, au reste opportuniste, contraste avec certaines revendications des rebelles ; l'instauration du fédéralisme, par exemple, qu'ils réclament si tant passerait elle-même par un nouvel ordre constitutionnel. Sera-ce possible qu'avec le temps, Kinshasa et les Maîtres de Goma et Bukavu, convergent et décident de commun accord du changement de l'actuelle constitution ? Rien n'est moins sûr !

Face à une opposition politique non outillée à faire face au pouvoir de Tshisekedi, le débat sur le changement de la constitution pourrait aussi faire craindre une alliance de circonstance entre les rebelles de l'AFC/M23 et l'opposition politique. D'ailleurs Seth Kikuni, un opposant exilé en Belgique et ancien candidat à la présidence de la République, a fait penser à une coalition entre ceux qu'il qualifie d'opposition politique armée et non armée pour barrer la route au changement constitutionnel.

Conclusion

Le peuple congolais a déjà payé un prix fort pour son refus et sa résistance face aux tentatives de Joseph kabila de se maintenir au pouvoir en violation de l'actuelle constitution. Les jeunes braves, comme Rossy Mukendi, Luc Nkulula et Thérèse Kapangala parmi d'autres, ont payé le sacrifice suprême. En ramenant ce débat actuellement sans avoir recouvré la souveraineté territoriale du pays entier, le pouvoir en place montre clairement où réside ses priorités et expose les vies des Congolais à des risques, pourtant évitables. La communauté internationale devrait soutenir les initiatives telles que le dialogue politique inclusif prôné par le tandem CENCO/ECC pour une sortie de crise rapide et moins couteuse pour le peuple congolais. Car, après tout, nous devons nous parler pour utilement sauver le destin de notre société.